FORHOM
PRÉVENTION SÉCURITÉ
FORMATION | CONSEIL | ASSISTANCE TECHNIQUE

MONTAGE DEMONTAGE UTILISATION ECHAFAUDAGES ROULANTS (R457)

Durée : 1 jour soit 7h00 (théorie – pratique)

Public : Toute personne débutante ou expérimentée appelée à monter ou démonter un échafaudage.

Présenter les aptitudes médicales requises et être âgé au minimum de 18 ans. Comprendre le français.

Réglementation en vigueur :

Arrêté du 21/12/2004 relatif aux vérifications des échafaudages :

« Le chef d'établissement dont le personnel utilise un échafaudage est tenu à l'exécution de vérifications pertinentes (…) dont les examens : d'adéquation, de montage et d'installation, de l'état de conservation. »
« L'utilisateur d'un échafaudage devra connaître les éléments qui relèvent de la vérification journalière (examen de l'état de conservation) en vue de s'assurer que l'échafaudage n'a pas subi de dégradation perceptible pouvant créer des dangers. »

Décret 2004-924 du 01/09/2004 :

« Les échafaudages ne peuvent être montés, démontés ou sensiblement modifiés que sous la direction d'une personne compétente et par des travailleurs qui ont reçu une formation adéquate et spécifique aux opérations envisagées. »

Objectifs de la formation :

- Rappels sur la Réglementation et la recommandation R457

- Former les utilisateurs d'échafaudages aux bonnes pratiques et aux respects des règles de sécurité

- A l'issue de cette formation, le stagiaire doit pouvoir être habilité à monter et démonter un échafaudage dans les règles de l'art et l'utiliser en toute sécurité

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

- Apports théoriques à l'aide d'un vidéo projecteur

- Travaux pratiques sur un échafaudage

- Test final d'évaluation des connaissances théoriques et pratiques suivant le référentiel R457 réalisé par un testeur habilité (QCM de 20 questions)

FORHOM
PRÉVENTION SÉCURITÉ
FORMATION | CONSEIL | ASSISTANCE TECHNIQUE

PLAN DE LA FORMATION THEORIQUE ET PRATIQUE

1. INTRODUCTION

- Définitions et généralités
- Aptitude professionnelle
- Les travaux en hauteur (port du harnais)
- Formation professionnelle - Obligations de l'employeur
- Présentation de la R457 : Les devoirs et obligations de chacun
- Les documents obligatoires
- Les panneaux de signalisation

2. LES DIFFERENTS ECHAFAUDAGES DE SERVICE – REGLES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

- Les échafaudages de pieds :
  - Montants ou échasses
  - Longerons ou moises longitudinales
  - Traverses ou moises transversales
  - Boulins
  - Diagonales - Contreventement
  - Assemblages
  - Amarrage
  - Planchers
- Les échafaudages volants :
  - Amarrage de suspension
  - Plateaux
  - Règles d'utilisation
- Autres échafaudages :
  - Echafaudages en encorbellement
  - Echafaudages suspendus
  - Échafaudages roulants
  - Autres dispositifs

3. MESURES GENERALES DE SECURITE – LES PRINCIPES DE PREVENTION

- Vérification de l'état du matériel
- Résistance et stabilité
- Protections collectives destinées à empêcher les chutes de personnes, d'objets et de matériaux
- Mesures de protection individuelles
- Travaux exécutés par grand vent

⇨ Pour plus de renseignements :

FORHOM
71 rue Henri Gautier
44 550 MONTOIR DE BRETAGNE
Tél. : 02.40.22.15.22 – accueil@forhom-prevention.fr

4. DISPOSITIONS DIVERSES APPLICABLES AUX ECHAFAUDAGES

- Note de calcul
- Répartition des charges
- Propreté et encombrement
- Examens périodiques

5. MODULE PRATIQUE

- Repérage des différents éléments constituant un échafaudage
- Montage d'échafaudages
- Démontage d'échafaudages

6. TESTS THEORIQUES ET PRATIQUES

- Evaluation des acquis par un formateur spécialisé (QCM de 20 questions et exercices pratiques avec appréciation du formateur)

Validation de la formation :

A l'issue de la formation, l'organisme délivrera à chaque candidat une attestation d'assiduité faisant mention de la recommandation R457.

Le candidat ayant réussi les tests théoriques et pratiques recevra une attestation de réussite. L'habilitation Montage Démontage Utilisation échafaudages roulants (R457) est valable 5 ans.

⇨ Pour plus de renseignements :

FORHOM
71 rue Henri Gautier
44 550 MONTOIR DE BRETAGNE
Tél. : 02.40.22.15.22 – accueil@forhom-prevention.fr